

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 17074
Date : 30 janvier 2017
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriels : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Page : 9

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : Séance plénière de la CNT du vendredi 27 janvier 2017, de 15 à 17 heures, dans la salle B 301 de l'IGN, 73, avenue de Paris – Saint-Mandé.

Ordre du jour :

DÉCISIONS À PRENDRE

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2016
- 2 – Établissement du bilan 2016 et des enjeux 2017
- 3 – Organisation à mettre en place :
 - Projets de recommandation aux créateurs de toponymes
 - Projet d'article pour la *Gazette des communes*
 - Dictionnaire
- 4 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : www.cnig.gouv.fr
http://cnig.gouv.fr/?page_id=671 ; http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578

Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Pôle appui institutionnel	Pierre Vergez
<i>Invité</i>	
Ministère de l'Intérieur DGCL	Martin Lesage
<i>Membres</i>	
Ministère de l'Intérieur DGCL	Damien Féraillé
IGN	Jean-Sébastien Majka
SHOM	Marie-Françoise Lalancette
INSEE COG Référentiels géographiques	Christian Guigon Christophe Rogissart
TAAF	Élisa Dupuis
DGLFLF	Étienne Quillot
AN et SFO	Sébastien Nadiras
<i>Personnalité qualifiée</i>	
Ancienne ONU (Genève)	Marie-Josée de Saint Robert

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

Le Président remercie l'IGN de recevoir la CNT ; il se réjouit de la présence du ministère de l'Intérieur et confirme l'ajout annoncé par messagerie d'un point à l'ordre du jour proposé.

DÉCISIONS À PRENDRE

Point spécifique – Avis de la CNT sur le rappel des « Règles relatives à la graphie du nom des communes », annexé à un projet de circulaire ministérielle

Selon M. Martin Lesage (Direction générale des collectivités locales [DGCL]), la question du nom des communes nouvelles pose des problèmes récurrents de graphie, sans doute dus à la méconnaissance – tout à fait excusable – des règles de graphie de la part des élus communaux et des services préfectoraux.

Le constat de 2016 est conforté au 1^{er} janvier 2017 avec 200 communes nouvelles supplémentaires, dont beaucoup de noms confirment la nécessité d'établir, dans un bref délai, une circulaire ou une instruction, munie d'une annexe synthétique, sur le sujet, distinguant la bonne insertion des toponymes dans l'histoire locale et la toponymie historique d'une part et d'autre part les règles de graphie.

Le projet rappellerait aux préfets quelques points :

- ils ne sont pas en situation de compétence liée pour reprendre les noms choisis par les communes, mais ils exercent un contrôle et ont un droit de regard sur les noms des communes ;
- ils seraient invités à saisir les archives départementales afin de les éclairer sur les questions en lien avec la toponymie existante, qui fait partie du patrimoine national : usage historiquement avéré du nom proposé, risque d'homonymie avec d'autres communes du département, absence de visée touristique ou promotionnelle. Le but visé est que les élus réfléchissent et présentent un nouveau nom, ou des alternatives. Les archives départementales pourraient s'appuyer, le cas échéant, sur l'avis des membres correspondants régionaux de la CNT.

Enrichi d'exemples, le projet d'Annexe « Règles relatives à la graphie du nom des communes » tient compte du courrier du président de la CNT (20 avril 2016), et la DGCL propose à la CNT d'y ajouter tout complément utile.

Avec un tel document, le contrôle pourra ainsi être exercé efficacement par le préfet. Pour en augmenter la portée, ces éléments pourraient être portés à la connaissance de l'Association des maires de France (AMF).

EXAMEN DE L'ANNEXE relative aux règles de graphie

Amélioration du 1^{er} point de l'Annexe :

Lors de la fusion de communes dont les noms comportent des traits d'union, le nom de communes fusionnées ne comporte pas de blanc autour du trait d'union.

⇒ Saint-Julien-Mont-Denis

Amélioration du 2^e point de l'Annexe :

Certains mots – tel « hors », tantôt adverbe, prend la majuscule, tantôt préposition, prend la minuscule – présentent des particularités.

⇒ La règle serait à appliquer « sous réserve de particularités ». Foucaucourt-hors-Nesle ; Saint-Loup-Hors

Ajouter un cas : l'article défini initial d'un ancien nom de commune (La Chapelotte) se retrouve écrit en minuscule à l'intérieur du nouveau nom de commune.

⇒ Auvet-et-la-Chapelotte

Préciser que les nombres sont des adjectifs ; ils sont donc écrits en toutes lettres. Il n'y a pas d'abréviation ni de « *et* » *commercial* (&) dans un nom officiel.

⇒ Saint-Paul-Trois-Châteaux

L'écriture des noms en capitales (majuscules) non accentuées fausse la graphie.

Ajouter : dans l'arrêté préfectoral, au Journal officiel, le nom doit être mentionné en bas-de-casse (minuscules).

⇒ Condé-sur-Vire, Le Mené, Écretteville-lès-Baons.

Suggestions de la CNT :

- préciser dans la circulaire : « Les noms de communes, qui se sont formés au fil des siècles dans les différentes langues parlées sur le territoire français, relèvent comme l'ensemble des noms de lieux du patrimoine culturel immatériel, et méritent donc d'être conservés et valorisés. Il est souvent opportun de rechercher quelles ont été les dénominations anciennes des communes amenées à fusionner ou du pays qu'elles recouvrent : l'examen des appellations historiques peut en effet, dans certains cas, éclairer le choix du nom de la nouvelle entité. »
- ajouter dans l'annexe :
 - au paragraphe (1), la phrase « Ces traits d'union ne sont jamais précédés ou suivis de blancs. » et l'exemple de Saint-Julien-Mont-Denis,
 - un nouveau paragraphe avant le paragraphe (2) : « Le nom ne peut être écrit qu'avec des lettres, des traits d'union, des apostrophes et le blanc suivant l'éventuel article initial, à l'exclusion des chiffres romains, des caractères spéciaux (&, / ...) et de toute autre abréviation. Exemple : Saint-Paul-Trois-Châteaux, et non St-Paul-3-Châteaux »
 - à l'actuel paragraphe (2) :
 - au début « Le corps des mots doit être composé en minuscules. Quant à l'initiale de chaque mot, »,
 - après « adjectifs », « [y compris numéraux] »,
 - à la fin, les exemples : Condé-sur-Vire, et non CONDE-SUR-VIRE ; Auvet-et-la-Chapelotte (l'ancien article initial du nom de La Chapelotte est intégré sans majuscule dans le nouveau nom) ; Foucaucourt-hors-Nesle, mais Saint-Loup-Hors (le même mot *hors* est employé tantôt comme préposition, tantôt comme adverbe).

Après mise en forme des propositions,
envoi à tous les participants pour
vérification.

Date butoir : 10 février 2017

REPRISE DES NOMS ERRONÉS DE COMMUNES NOUVELLES DÉJÀ CRÉÉS

Aujourd'hui, une fois créées, on ne peut plus reprendre les noms des communes nouvelles de la propre initiative de l'État.

La procédure à suivre serait celle d'un dossier proposé après délibération du conseil municipal de la commune nouvelle, après avis du conseil départemental et des archives départementales. Cette demande serait ensuite transmise par le préfet au ministre de l'Intérieur, qui en saisirait pour avis la Commission consultative de révision du nom des communes, avant de reprendre, le cas échéant, cette proposition de changement de nom dans un décret en Conseil d'État. Un décret, publié au *Journal officiel*, officialise le nouveau nom de commune dont la demande a été acceptée.

Une solution juridique relativement rapide serait d'amender la loi, avec un arbitrage politique en ce sens de sorte que le changement de nom de commune puisse se faire non seulement à la demande des conseils municipaux, mais également à celle de l'État.

Une solution pratique : formuler une liste limitée aux cas problématiques :

- accentuation : notamment la majuscule initiale (É, È ou E ?) qui perturbe l'ordonnement des bases de données par ordre alphabétique et induit des problèmes de prononciation ;
- incohérence de tri informatique, incompréhension de la carte au 1/25 000, par le manque de traits d'union, etc.

=> La difficulté est bien réelle.

La DGCL est intéressée par une liste des noms officiels erronés dans la perspective de leur correction.

Pour étudier le phénomène d'homonymie, le représentant des Archives nationales se demande s'il pourrait disposer d'une liste nationale triable des communes nouvelles créées depuis 2011. L'INSEE pourrait en mettre une en forme. Par ailleurs, afin de consulter aisément le Code officiel géographique (COG) de l'INSEE, il serait bon de diffuser un lien vers le moteur de recherche.

⇒ L'INSEE enverra le lien et la liste au rapporteur, qui diffusera à l'ensemble de la CNT.

CONSÉQUENCES

Côté CNT

Il faut distinguer deux publics :

- les préfetures, destinataires de la circulaire ;
- les élus locaux, pour lesquels s'impose une logique de communication compte tenu de leur nombre et de la nature de leurs préoccupations. L'intervention du Président à *MAIRE-info* produira son effet en termes de graphie. En termes de recommandations de fond aux créateurs de toponymes, le projet d'article élaboré par le groupe de travail chargé de la communication (GT Valorisation), destiné à la *Gazette des communes*, serait le meilleur vecteur, sous réserve d'être encore enrichi au fond, mais sans disperser les sujets, en restant concis et en étant réécrit dans une perspective de communication.

Envoi du projet d'article amendé pour la <i>Gazette des communes</i> aux participants.
--

Côté DGCL

- la Foire aux questions « Communes Nouvelles » sera complétée par les travaux de la CNT ;
- prendre contact avec l'AMF, qui a été sensibilisée au sujet par l'entretien à *MAIRE-info*, et porter à sa connaissance les règles de graphie applicables pour diffusion auprès de son réseau ;
- l'AMF se réunit début mars, avec pour sujet « les communes nouvelles ».

Ainsi, le projet initial de recommandation aux créateurs de toponyme se retrouve sous une forme brève dans la partie principale de la Circulaire (voir ci-dessus) et sous une forme développée dans le projet d'article pour la *Gazette des communes*.

Il importe de rappeler que, par définition, l'usage se fait par les usagers, et ce n'est pas parce qu'on le collecte et qu'on le valide, qu'on l'impose à tout le monde. Le principe de base de la toponymie, c'est l'usage, et la toponymie officielle est une exception à cette règle

générale, pour laquelle l'État intervient pour fixer lui-même des graphies. C'est d'ailleurs ce qui permet de dire que le nom officialisé peut être fautif au regard des règles dégagées par l'usage. De la même façon, les collectivités locales ont le droit d'intervenir, même si c'est sur une infime partie des toponymes.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2016

Le compte rendu est approuvé.

2 – Établissement du bilan 2016 et des enjeux 2017

BILAN 2016

- Au titre de la normalisation et des publications

o Événements nationaux :

▪ Dénomination des nouvelles communes

Lettre du Président de la CNT au Directeur général des collectivités locales (20 avril 2016)

▪ Compétences et procédures juridiques pour la création et la modification de toponymes

Plusieurs réunions aboutissent à la séance d'aujourd'hui.

Intérêt et présence du ministère de l'Intérieur aux travaux de la CNT.

o Événements internationaux :

▪ Mise à jour de *Pays et villes du monde* (PVM) et de ses compléments

Comme indiqué dans son mandat, la CNT tient à jour une liste des noms français de pays pour les États membres reconnus aux Nations unies. Cette liste est nommée PVM car elle est enrichie du nom des capitales et des villes de + 3 millions d'habitants. Elle est complétée par les *Entités géopolitiques (souveraines et dépendantes)*, et leurs chefs-lieux, s'ils existent, et par *Les Culinants* et *Les Espaces maritimes*.

À jour, d'après les événements politiques ou les avancées scientifiques.

- Au titre des études

o La toponymie à l'École nationale des sciences géographiques (ENSG)

L'ENSG propose sur son site la production de ressources numériques et de services de cours en ligne. Outre des cours de photogrammétrie, de mathématiques, de géodésie, etc., elle en offre un en toponymie, qui se décline en 3 volets.

- *La toponymie linguistique*, correspondant au cours classique de l'ENSG ;

- *La toponymie cartographique*, travaille l'interaction toponyme-carte - la carte étant un des supports les plus représentatifs de la toponymie ;

- *Une formation et expertise dans le monde francophone*, financée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les universités numériques ingénierie et technologie (UNIT) et l'ENSG. Ce cours, centré sur les toponymes et leurs écritures, aborde la gestion toponymique et la notion de patrimoine culturel immatériel. Il peut être tutoré.

3 modules en accès libre, dont un tutoré.

- Au titre de la documentation et de la valorisation

o Événements nationaux :

▪ Projet de dictionnaire des chefs-lieux de cantons

Afin de démarrer le projet, la CNT fait appel aux membres correspondants régionaux de l'ancienne CNT. Une quinzaine d'experts, de chercheurs, de chevronnés ont répondu présents, individuellement ou par équipe, selon leur domaine de prédilection.

La discussion autour de la prononciation des toponymes a fait prendre conscience que la transcription des toponymes, c'est-à-dire leur enregistrement par l'écriture, implique l'existence d'un système de signes graphiques symbolisant les sons du langage. Le groupe de

travail GT Normalisation a élaboré les principales règles de la notation phonétique du français standard dans des documents de travail. Afin d'enrichir ces documents, aux correspondants régionaux de signaler les signes représentatifs des langues régionales relevant de leur domaine de compétence.

Participants : les membres correspondants régionaux de la CNT

- Projet de dictionnaire en français des toponymes étrangers et leurs prononciations

Initié par un journaliste, le dictionnaire en français de prononciation des toponymes étrangers, à l'usage des étudiants journalistes et du grand public, ouvre 1725 entrées – des noms relevant de l'actualité ou qui reviennent fréquemment dans les médias – avec la prononciation écrite selon les critères du Littré et en alphabet phonétique international (API) simplifié, et des renseignements techniques. Il est structuré en tableaux et les images des graphies étrangères sont faciles à afficher.

En cours d'achèvement.

- Projet d'actions éducatives

La proposition de la CNT répond de manière ludique aux deux priorités d'aujourd'hui que sont la maîtrise du français et l'intégration sociale et culturelle. Des explications, des jeux de questions-réponses, des échanges, des recherches sur internet permettent d'introduire :

- la notion relative au patrimoine ;
- une thématique patrimoniale : la toponymie.

Autour d'un lieu et de la langue, le jeune parle de son histoire. Avec l'appui du représentant CNT et du corps enseignant, il prend connaissance du patrimoine français.

En lien avec les actions de Patrimoine sans frontières (PSF) en faveur de la cohésion sociale, la proposition d'actions éducatives de la CNT est comprise comme un support d'intégration sociale, un guide pour ne pas oublier son patrimoine et connaître celui d'autrui.

Proposition acceptée par le représentant de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis (DSDEN93) et par le corps enseignant de Seine-Saint-Denis, pour les classes d'accueil.

- Projet de recommandation aux créateurs de toponymes

Le représentant des Archives nationales, chargé sur sa proposition le 24 juin d'élaborer un projet de recommandation aux créateurs de toponymes et le 10 octobre de piloter ce projet de façon collective, a annoncé le 21 novembre au Président y renoncer.

- Événements internationaux :

- *Bulletin d'information* de la division francophone du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)

Le membre correspondant régional de La Réunion, que nous remercions, s'est proposé de résumer la plupart de son sujet de thèse.

Un article de la CNT.

- Appui technique pour la construction de commission nationale de toponymie (ou de bureau) au Mali et au Bénin

Mettant à profit les projets cartographiques d'IGN France International, l'expert en toponymie a fait bénéficier les IGN et gouvernements malien et béninois du savoir-faire français en matière de validation de leurs toponymies par eux-mêmes grâce à des commissions nationales spécialisées. La mise en place de bureaux de toponymie se fait en parallèle d'entretiens avec les représentants des différents ministères en charge des IGN, des

exemples d'établissement de mandat CNT par décret, arrêté ou kiti et d'une formation des cadres grâce à un petit kit « membre CNT ».

Commission (ou bureau) de toponymie en état de marche au Mali, en progression au Bénin.

- Projet Unesco-GENUNG

Abandonné, faute de financement de la part du gouvernement français.

BILAN 2016 : approuvé.

LES ENJEUX 2017

- Au titre de la normalisation et des publications

- Événements nationaux

- La *Grammaire de toponymie*

Anticipant l'avenir, le GT Normalisation enrichira la *Grammaire de toponymie* de quelques noms de corps célestes du système solaire.

- Compétences et procédures juridiques pour la création et la modification des toponymes

Se référant à l'ensemble du paragraphe « Sur l'officialisation de la toponymie française » du projet CNT relatif à la signalisation routière, complété par quelques lignes de l'arrêt du 26 mars 2012 pris pour la commune de Vergèze, qui fait jurisprudence, le GT Normalisation élaborera un projet de recommandation.

- mise en forme de la norme informatique de base de données toponymique

Le projet de mise en forme de la norme informatique de base de données toponymique date de 2006-2008. Les données de la CNT sont des listes hétérogènes, et l'ambition de la CNT serait :

- d'établir un cadre de référence qui pourrait être utilisé par différents concepteurs ou gestionnaires s'intéressant à la toponymie ;
- à partir de ce cadre, construire une base de données unique pour la CNT.

En relation avec la Commission de toponymie du Québec (CTQ), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) avait demandé un cahier des charges qui, par manque de temps, reste à faire.

Notons que la DGLFLF a soumis un projet, au titre du mécanisme de coopération franco-québécoise, de base de données communes de patrimoines français et québécois, projet qui n'a pas encore reçu de réponse.

- Événements internationaux

- PVM et ses compléments

Suivi éventuel, selon les événements politiques ou les avancées scientifiques.

- Au titre des études

- Formation à distance en toponymie

Sur le site du CNIG, à la page RESSOURCES/Toponymie, possibilité de consulter les trois volets relatifs à la Toponymie à l'ENSG, au lien :

<http://cours-fad-public.ensg.eu/course/index.php?categoryid=41>

Essayer de créer un lien ENSG vers le prototype de la division francophone du GENUNG par le biais d'un accord entre l'ENSG et la CTQ, qui héberge le site de la Division.

- Au titre de la documentation et de la valorisation

- Événements nationaux :

- Projet d'article pour la *Gazette des communes*

Toujours d'actualité ; voir Point spécifique ci-dessus.

- Projets de recommandation aux créateurs de toponymes

Voir Point spécifique. À des fins d'efficacité, il est préférable que le message de la CNT passe, d'une part dans le cadre de la Circulaire du ministère de l'Intérieur, d'autre part dans le projet d'article pour la *Gazette des communes*.

- Projet de dictionnaire des chefs-lieux de cantons

Afin de mener à bien ce projet, la CNT a besoin d'un directeur de projet. Le président de la CNT ferait appel à Pierre-Henri Billy, auteur du *Dictionnaire des noms de lieux de la France* (2011), dont l'approche est similaire à celle de la CNT.

Nota : le titre du projet sera à adapter du fait que les chefs-lieux de canton ont été remplacés par des « bureaux centralisateurs des élections ».

- Projet d'édition du dictionnaire en français des toponymes étrangers

Le projet sera achevé en février, et soumis à la relecture et approbation du document par l'auteur – document dont la mise à jour d'après les événements du monde est rendue aisée par la constitution de fichiers numériques.

Les participants souhaiteraient que ce projet soit mis en ligne sur le site du CNIG, et sur d'autres sites (naturellement l'École supérieure du journalisme – l'auteur en est un des professeurs –, le ministère des Affaires étrangères, etc.).

L'idée de fichiers audio est évoquée, mais appelle un matériel informatique particulier.

⇒ le rapporteur prendra contact avec le maître de toile du CNIG.

Hors séance, un représentant du ministère de l'Intérieur suggère que le projet soit envoyé aux interprètes de l'Unité française du Service linguistique du Conseil de l'Union européenne, à la Cour de justice de l'Union européenne, dont les membres délibèrent traditionnellement en français, ainsi qu'au Conseil de l'Europe, dont le français est, avec l'anglais, langue officielle.

- Projet d'actions éducatives

Les classes d'accueil de Seine-Saint-Denis sont un projet pilote destiné aux jeunes arrivants en France, qui découvrent un nouvel environnement et sont confrontés au défi de la langue. Le calendrier PSF prévoit l'intervention de la CNT en mars, en Seine-Saint-Denis.

De façon pratique, en ce qui concerne la CNT, les interventions sont fondées sur la participation des correspondants régionaux, qui le souhaitent.

- Événements internationaux :

- 11^e Conférence et 30^e session du GENUNG

La 30^e session et la 11^e (et dernière) Conférence se tiendront à New York, du 7 au 18 août 2017. Le rapporteur de la CNT et présidente de la division francophone s'y rendra probablement.

LES ENJEUX 2017 : approuvés.

Le bilan 2016 et les enjeux 2017 de la CNT seront présentés lors de l'exercice annuel du prochain CNIG plénier.

3 – Organisation à mettre en place

- Projets de recommandation aux créateurs de toponymes
Voir Point spécifique et Point 2, enjeux 2017.

- Projet d'article pour la *Gazette des communes*
Voir Point spécifique et le lien <http://www.maire-info.com/-congres/communes-nouvelles/noms-des-communes-nouvelles-les-rgles-respecter-article-20333>
- Dictionnaire
Voir Point 2, enjeux 2017.

4 – Questions diverses

- Étudiant en Master 2
La demande de stage rémunéré d'un étudiant en Master 2, intéressé par la toponymie et le patrimoine, a été transmise à la cartothèque de l'IGN.
- NYMEO
NYMEO, agence de création de nom commercial, s'est fait connaître via sa *Lettre d'information*. La CNT serait intéressée d'une présentation NYMEO lors d'une de ses réunions.
- Tromelin
Idée de cogestion entre Maurice et la France ; sans suite depuis que l'affaire est retirée de l'agenda de l'Assemblée nationale.
- Question du représentant des Archives nationales
Au-delà des projets de Circulaire et d'article pour la *Gazette*, le représentant des Archives nationales propose qu'un GT élabore une recommandation de référence plus conséquente à l'usage des élus.

Prochaine séance plénière : Vendredi 12 mai 2017 , à 15 heures, à l'IGN, bâtiment A, salle Arago.
--

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	31 janvier – 6 février 2017	Les participants	Séance plénière de la CNT/CNIG
Validation	22 février 2017	Pierre JAILLARD	Président de la CNT/CNIG